

23 OCT. 2024

ARRIVEE

N°

2085

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de l'Agriculture, des Ressources
Hydrauliques et de la Pêche

Institution de la Recherche et de
l'Enseignement Supérieur Agricoles



Ministère de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique

Université de Sousse



Ecole Doctorale
« Agronomie & Environnement »
ISA-CHOTT MARIEM

Institut Supérieur Agronomique de Chott - Mariem
Ecole Doctorale : Agronomie et Environnement

NOTE AUX CANDIDATS POUR L'HABILITATION UNIVERSITAIRE EN
« SCIENCES AGRONOMIQUES » (2024-2025)

Cadre réglementaire

- Décret n° 2003-658 du 17 mars 2003, modifiant et complétant le décret n° 98-1332 du 22 juin 1998, relatif à l'habilitation universitaire en sciences agronomiques.
- Décret n° 1997-1803 du 03 septembre 1997, modifiant et complétant le décret n°93-1823 du 6/9/1993, relatif à l'habilitation universitaire.
- Circulaire (MESRS) n° 07/2009 du 4/2/2009, relative au dépôt des dossiers d'habilitation universitaire.

Dossier de Candidature

L'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem est habilité à délivrer l'Habilitation Universitaire en « Sciences Agronomiques » dans l'une des disciplines suivantes : **Sciences du Génie Rural, Eaux et Forêt ; Sciences de la Production et de la Santé Animales ; Sciences de la Production Végétale, du Sol et de l'Environnement et Sciences de la Protection des Végétaux.** L'appel à candidature en date du 19 décembre 2023, affiché sur le site de l'ISA-CM ([cliquer ici](#)), est ouvert pour toute l'année universitaire 2023-2024.

Le candidat doit déposer trois dossiers administratif, scientifique et pédagogique.

Dossier administratif

- a. Formulaire de candidature (**ANNEXE 1**)
- b. *Curriculum Vitae* exhaustif faisant apparaître les activités du candidat dans les domaines de l'enseignement et de la recherche.
- c. Copies des diplômes universitaires.
- d. Etat de services (شهادة في الخدمات)
- e. Deux Photos d'identité récentes.
- f. Deux lettres recommandées avec accusé de réception portant l'adresse du candidat.
- g. Une copie de la décision d'équivalence pour les diplômes de doctorats étrangers.
- h. Une copie de la décision de nomination au grade de maître assistant de l'enseignement supérieur agricole.
- i. Une copie de la décision de titularisation dans le grade de maître assistant.

j. Une copie de la CIN.

Le jour de dépôt du dossier de candidature, le candidat doit présenter les pièces originales des copies de ses diplômes universitaires.

Dossier scientifique: deux copies (format papier) + 01 copie électronique (CD)

- a. Copie électronique de la Thèse de Doctorat du candidat
- b. *Curriculum Vitae* du candidat
- c. Mémoire de l'habilitation universitaire sur une thématique de recherche dans la spécialité (introduction générale, problématique et objectifs, cadre de recherche, approche méthodologique, résultats et discussion; articles issus de ces axes) selon le modèle de l'ED de l'ISA-CM (**ANNEXE 2**) avec un rapport anti plagiat¹.

Le rapport anti plagiat du mémoire d'habilitation doit être < 15 %.

- d. Liste des publications scientifiques dans la spécialité, après le grade de maître assistant.
- e. Une copie de chaque publication scientifique.
- f. Liste des communications orales et affichées dans la spécialité, après le grade de maître assistant : liste avec une copie du résumé de chaque communication et attestation de participation mentionnant le nom du candidat et le titre de la contribution.
- g. Une copie du résumé de chaque communication orale ou affichée justifiée par une attestation.
- f. Liste des projets/actions de recherche : Description de ces projets, actions avec précision de la contribution du candidat, cadre et équipe de recherche et attestation(s).

Dossier pédagogique : Deux copies (format papier) + 1 copie électronique (CD)

- a. Rapport détaillé des activités pédagogiques (enseignement et encadrement)
 - Liste détaillée des activités d'enseignement (cours, TP, TD) + documents et supports des cours enseignés.
 - Liste détaillée des encadrements avec des justificatifs (Page de garde de chaque mémoire d'encadrement + Attestation d'encadrement délivrée par l'établissement concerné).
- b. Innovations pédagogiques : cours en ligne, conception de supports pédagogiques innovants, formations pédagogiques (attestations).
- c. Publication de supports pédagogiques (ouvrages, applications informatiques, vidéos, etc....).

Dépôt de dossier

Les candidats doivent déposer un dossier papier au bureau d'ordre de l'ISA-CM ou l'envoyer par voie postale à l'adresse suivante :

Institut Supérieur Agronomique de Chott Meriem, BP 47, 4042 Chott Mariem, Sousse, Tunisie.

NB : Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Exposé oral

L'exposé oral de l'Habilitation Universitaire doit être conforme au modèle de l'ANNEXE3.

Directrice de l'Ecole Doctorale



¹ Le rapport anti plagiat est à effectuer par le logiciel Turnitin

Directeur Général de l'ISA-CM

Le Directeur de l'Institut Supérieur
Agronomique de Chott-Mariem

Pr. Rajouene MAJDOUB

